

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DJS 142 Subvention (6.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (14^e).

Mme Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (14^e) ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement, en date du 12 avril 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (18650/2018_04020) 4, rue des Mariniers (14^e), pour son projet « 3D FABLAB ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO